

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
de Saint-Fuscien du 7 avril 2010**

Présents :

Monsieur Dominique de THÉZY
Monsieur Alain BACRO
Madame Beatrice HÉNIN
Monsieur Jacky VANBELLE
Monsieur Henry-Paul FIN
Monsieur Jean-Claude PINCHON
Madame Christelle SURGET

Madame Catherine LECLERCQ
Madame Marie-Alix LEFEBVRE
Monsieur Jacques PINTE
Madame Catherine LECLERCQ
Monsieur Stéphane CALLIES
Madame Claudette JOLY-COTREL

Excusée :

Madame Corinne BELVALETTE

Pouvoir :

Monsieur LUSSON donne pouvoir à Madame LECLERCQ

- Monsieur le maire ouvre la séance et passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Madame Catherine LECLERCQ accepte la charge de secrétaire de séance

2) Le compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2010 est approuvé à l'unanimité.

3) L'examen du projet du compte administratif 2009 est ensuite engagé, monsieur Alain BACRO expose que le budget 2009 a été convenablement exécuté.

95 % des dépenses courantes prévisionnelles de fonctionnement ont été exécutées et 101,5 % des recettes prévisionnelles également.

Le résultat hors reports et recettes exceptionnelles est de 13000 € cela justifie à posteriori la nécessité de l'augmentation modérée de la fiscalité décidée l'an dernier.

Après que le Maire ait quitté la salle, Christelle SURGET fait procéder au vote.

Le compte administratif 2009 est approuvé à l'unanimité, suite à la réunion de la commission des finances du vendredi 2 avril.

4) Il est proposé que le résultat de l'exercice soit 435 485.65 € soit affecté en totalité à la section de fonctionnement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5) Le compte de gestion 2009 de Madame la trésorière municipale est également approuvé à l'unanimité.

6) Monsieur le maire engage ensuite l'examen du budget. La commission des finances a souhaité contenir comme pour les exercices précédents les charges de fonctionnement au bénéfice de l'investissement.

Cependant l'évolution des dépenses de personnel, la nécessité de soutenir la vie associative de la commune et la poursuite de la mise en œuvre des équipements communaux ont été prises en compte.

En investissement, sont prévus notamment l'aménagement d'un parking et d'une aire de jeux à l'arrière de la mairie sur le terrain municipal et celui acquis à l'euro symbolique auprès de la société LOTGESTIMM aménageur de la résidence de l'abbaye.

- l'aménagement du terrain jouxtant l'église récemment acquis en l'attente de la construction du centre d'art

- la mise en place d'un panneau d'information à proximité du giratoire du cimetière.

Les fonds de concours à prévoir pour les opérations projetées par Amiens Métropole soit l'aménagement du centre bourg et la construction du centre d'art sont également provisionnés.

ainsi est aussi de 790 000 €.

Après discussion, le projet de budget présenté est adopté à l'unanimité et la commission des finances en est félicitée.

7) Il est proposé de reconduire sans augmentation les taux d'imposition des taxes directes locales 2009 en 2010.

8) Après une comparaison avec ceux pratiqués par les différentes sociétés amiénoises, Monsieur Stéphane CALLIES propose les tarifs suivants pour le photocopieur communal

	Noir et blanc		couleurs	
	A4	A3	A4	A3
Associations papier non fourni	gratuit	gratuit	0.10 €	0.20 €
Particuliers, Professionnels	0.10 €	0.20	0.50 €	1€

9) Monsieur Jean-claude PINCHON expose que les cen dres recueillies après la crémation des défunts peuvent être dispersées gratuitement dans le jardin du souvenir ou placées dans les urnes disposées dans une case du columbarium ou enterrées dans une cave-urne.

Après comparaison avec les tarifs des concessions dans les communes voisines, il est proposé un tarif de 300€ pour 30 ans pour les caves-urnes comme pour les cases du columbarium.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10) La fédération départementale d'énergie se substitue au SIER ce qui nécessite la passation d'avenants. Le conseil approuve à l'unanimité ces documents.

11) Amiens Métropole a suggéré la création d'un groupe de travail intercommunal destiné à l'élaboration d'un règlement de publicité. Cela nécessite une délibération du conseil qui est approuvé à l'unanimité. Monsieur Jackie VANBELLE représentera la commune au sein de ce groupe de travail.

12) Suite à sa demande, il est proposé de céder à Monsieur Cyril JOANNIN, une parcelle communale de 80 m², cadastrée ZD11 au prix de 10€/m² selon l'estimation du service des domaines, les frais étant à la charge de l'acquéreur. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

13) Après consultation des agriculteurs de la commune, la cession d'une remorque agricole réformée à monsieur Marc JOLY au prix de 400 € est décidée à l'unanimité.

L'examen des points à l'ordre du jour étant clos, différentes communications sont effectuées.

- Mme Catherine LECLERCQ rend compte des travaux menés par la commission de fleurissement du village et du souhait de cette commission d'inscrire la commune au concours départemental des villages fleuris.

Monsieur le maire remercie les membres de cette commission par le travail qu'ils mènent.

- Madame Marie-Alix LEFEBVRE souhaite la mobilisation d'un maximum de conseillers municipaux pour la fête du village (19 et 20 juin et 14 juillet)

- Monsieur le maire et Madame Béatrice HÉNIN font ensuite le point sur les démarches entreprises pour l'avenir de l'école.

Monsieur l'inspecteur d'académie a fait part par courrier de sa décision de fermeture d'une classe à la rentrée à Saint-Fuscien comme à Sains.

Les parents d'élèves consultés sur la base d'une document bien argumenté ont fait part par une large majorité de leur souhait d'un rapprochement des écoles des deux villages.

Mme Béatrice HÉNIN et l'ensemble des élus poursuivent leur quête de nouveaux inscrits.

Monsieur le Maire va reprendre contact avec l'inspection d'académie en faisant valoir ces différents éléments.

Monsieur Jackie VAMBELLE commente ensuite les différents travaux prévus au budget.

Il informe ensuite le conseil des conclusions d'une réunion tenue le 6 avril avec la société LOTGESTIMM concernant les travaux que cette société va réaliser au 2 rue d'Amiens.

Une réunion d'information en présence de Monsieur le maire et des usagers de ce local est fixée au 21 avril à 18H30.

Fin de la séance à 23H